

# Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

## Série TA

Le 30 mai 2023

Le présent document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec YTM Capital Asset Management Ltd. (« YTM ») au numéro sans frais 1-833-828-4098 ou par courriel, à l'adresse info@ytmcapital.com, ou visitez le www.ytmcapital.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un fonds alternatif. Il a la capacité d'investir dans différentes catégories d'actifs ou de recourir à des stratégies de placement qui ne peuvent être utilisées par d'autres types d'OPC. Parmi les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds d'un OPC traditionnel, on compte l'utilisation fréquente d'instruments dérivés à des fins de couverture ou à d'autres fins, une grande capacité de vente de titres à découvert ainsi que la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Même si ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

### Bref aperçu

Code du fonds :	YTM402	Gestionnaire du fonds :	YTM Capital Asset Management Ltd.
Date de création de la série :	Le 30 novembre 2022	Gestionnaire de portefeuille :	YTM Capital Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 30 avril 2023 :	79 584 195 \$	Distributions :	Mensuellement en fonction d'un taux cible annuel
Ratio de frais de gestion (RFG) :	3,44 %	Placement minimal :	Souscription initiale : 2 000 \$ Souscription ultérieure non effectuée dans le cadre du PPA : 500 \$ Souscription ultérieure effectuée dans le cadre du PPA : 50 \$

### Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds est de fournir des rendements rajustés en fonction des risques maximaux à long terme et à préserver le capital par des investissements faits principalement dans des titres à revenu fixe et des liquidités et par la conclusion d'arrangements visant des instruments dérivés. Afin de créer un effet de levier, il aura recours à des stratégies de placement alternatives, notamment en effectuant des ventes à découvert, en contractant des emprunts aux fins d'investissement et en utilisant des instruments dérivés. Le Fonds a obtenu une dispense qui lui permet de vendre à découvert des « titres émis par le gouvernement » d'une valeur correspondant à 300 % sa valeur liquidative. L'exposition globale maximale à tous les types de leviers financiers s'établit à 300 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 avril 2023.

#### 10 principaux placements (au 30 avril 2023)

Répartition par émetteur	% de la valeur liquidative
Gouvernement du Canada	-231,9 %
CIBC	19,8 %
Enbridge	18,7 %
Banque de Montréal	18,6 %
Coast Capital	18,0 %
Banque TD	15,9 %
BNS	15,4 %
Goldman Sachs	15,3 %
Banque Royale du Canada	14,8 %
Banque Scotia	10,5 %
<b>Pourcentage total des 10 principaux placements</b>	<b>-84,8 %</b>
<b>Nombre total des placements</b>	<b>213</b>

#### Répartition des placements (au 30 avril 2023)

Répartition des échéances	% de la valeur liquidative		
	Position acheteur	Position vendeur	Net
De 0 à 1 an	103,5 %	-48,1 %	55,4 %
De 1 à 2 ans	99,8 %	-87,6 %	12,2 %
De 2 à 3 ans	49,8 %	-30,7 %	19,1 %
De 3 à 5 ans	51,9 %	-50,4 %	1,5 %
De 5 à 10 ans	16,4 %	-13,3 %	3,1 %
10 ans et +	0,0 %	-2,1 %	-2,1 %
Sans objet	10,7 %	0,0 %	10,7 %
<b>Pourcentage total</b>	<b>332,1 %</b>	<b>- 232,1 %</b>	<b>100,0 %</b>
Répartition par notation	% de la valeur liquidative		
	Position acheteur	Position vendeur	Net
AAA	2,5 %	-231,9 %	-229,4 %
AA	9,4 %	0,0 %	9,4 %
A	89,2 %	0,0 %	89,2 %
BBB	212,7 %	-0,3 %	212,4 %
BB	7,6 %	0,0 %	7,6 %
Sans objet	10,7 %	0,0 %	10,7 %
<b>Pourcentage total</b>	<b>332,1 %</b>	<b>- 232,1 %</b>	<b>100,0 %</b>

# Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

## Série TA

Le 30 mai 2023

### Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce fonds est de faible à moyenne.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### À qui le fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à ajouter à votre portefeuille équilibré une stratégie de placement alternative qui mise sur des titres à revenu fixe;
- vous recherchez un placement à moyen ou à long terme;
- vous pouvez tolérer un niveau de risque de faible à moyen.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série TA du Fonds au cours de la dernière année. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est nouveau.

### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série TA du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que les parts de série TA du Fonds sont nouvelles.

### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série TA du Fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que les parts de série TA du Fonds sont nouvelles.

### Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de série TA du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que les parts de série TA du Fonds sont nouvelles.

### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

# Fonds alternatif à revenu fixe YTM Capital

## Série TA

Le 30 mai 2023

### Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série TA du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

#### 1. Frais d'acquisition :

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant que vous investissez	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	Vous négociez le taux avec votre représentant. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant que vous investissez et sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

#### 2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

	Taux annuel (en pourcentage de la valeur du Fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du Fonds.	3,44 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du Fonds. Ils se composent des intérêts et des frais liés aux emprunts.	1,14 %
<b>Frais du fonds</b> Il s'agit du total de l'ensemble des frais permanents indiqués dans le tableau et ces frais ne constituent pas des frais distincts payables par le Fonds.	4,58 %

Au 28 février 2023, les frais de la série TA du Fonds s'élevaient à 4,58 % de sa valeur, ce qui correspond à 45,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Le Fonds verse au gestionnaire des frais de gestion mensuels qui correspondent à 15 % de l'écart positif entre le rendement total des parts de série TA du Fonds et le rendement le plus élevé sur le marché jamais atteint pour cette série. Le rendement total est calculé après avoir pris en compte tous les autres frais du Fonds.

#### Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

YTM verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Pour les parts de série TA, YTM verse à la société de votre représentant une commission de suivi annuelle correspondant à 1,00 % de la valeur totale de vos parts de série TA. Cette commission correspond à 10 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

#### 3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir ou vendre des parts de série TA du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations à court terme inappropriées	Des frais correspondant à 2 % du montant substitué ou racheté vous seront facturés par le Fonds si vous réalisez des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais de reclassement	La société de votre représentant pourrait vous facturer des frais de reclassement, s'il y a lieu, allant jusqu'à 2 % établis en fonction de la valeur liquidative des parts d'un Fonds dont vous faites le reclassement. Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. Les frais de courtier exigés dans le cadre de reclassements sont réglés par le rachat des parts que vous détenez.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec YTM ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

#### YTM Capital

295 Robinson Street, bureau 202

Oakville (Ontario) L6J 1G7

Téléphone : 905-582-4882

Sans frais : 1-833-828-4098

Courriel : [info@ytmcapital.com](mailto:info@ytmcapital.com)

[www.ytmcapital.com](http://www.ytmcapital.com)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).